

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

ARRETE DE POLICE N°A 2016- 687

Richard STRAMBIO, maire de la ville de DRAGUIGNAN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122.28, L 2212.1 à L 2213.6,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté municipal du 8 janvier 1963,

Considérant la vitesse excessive et le flux important de véhicules circulant sur l'avenue De Gaulle, très urbanisée,

ARRETE

ARTICLE 1 : La vitesse de tous les véhicules est limitée à 50 km/h, dans les deux sens de circulation de l'avenue Général De Gaulle, dans sa partie comprise entre le rond-point des Danseurs et le rond-point Général De Gaulle

ARTICLE 2 : Dans les deux sens de circulation de l'avenue Général De Gaulle, dans sa partie comprise entre le panneau d'agglomération et le rond-point des Danseurs, la vitesse est limitée à :

- 70 km/h pour les véhicules légers
- 50 km/h pour les poids lourds

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation susvisée.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment l'arrêté municipal n°439 du 22 juillet 1991 et l'article 3 de l'arrêté municipal du 27 décembre 1989.

ARTICLE 6 : M. le directeur général des services,
M. le directeur général des services techniques,
M. le chef de la police municipale
M. le commissaire principal de police,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle qu'un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, est ouvert pour contester la présente décision devant le tribunal administratif de Toulon.



DRAGUIGNAN, le
Le maire,

Richard STRAMBIO

JUIL. 2016